
LE DIRECTEUR GENERAL

N° - 0 9 4 1 AIRP

Abidjan, le 1 9 .05. 2023

NOTE CIRCULAIRE

**A L'ATTENTION DES LABORATOIRES ET AGENCES DE REPRESENTATION
PHARMACEUTIQUE**

**PROGRAMME DE RECEPTION DES DOSSIERS DE DEMANDE
D'AUTORISATION DE COMMERCIALISATION (AC) ET D'AUTORISATION
DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM) DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

DATE DE RECEPTION	DOSSIERS
30 mai au 05 juin 2023	Demande D'AC
06 juin au 16 juin	Demande D'AMM
19 juin au 23 juin 2023	Demande D'AC et D'AMM (session de rattrapage)

N.B. :

- Les réceptions se feront de **08 h 30 à 13 h 00** et chaque usager sera contacté pour son RDV. A cet effet, l'AIRP vous invite à consulter les différentes modalités d'enregistrement des médicaments et autres produits pharmaceutiques sur le www.airp.ci ;
- Pour toute annulation de RDV, l'usager devra prévenir l'AIRP au moins **24 h à l'avance** ;
- Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter l'AIRP au + **225 27 22 22 01 55** ou par courriel : secretariathomologation@airp.ci (Direction de l'Homologation).



Pour le Directeur Général et par ordre
Le Directeur Administratif et Financier

OUATTARA Dognimè Adama